
**Bâtiments et ouvrages de génie civil —
Détermination de l'extrudabilité des
mastics —**

**Partie 2:
À l'aide d'un appareil normalisé**

*Buildings and civil engineering works — Determination of
extrudability for sealant —*

Part 2: Using standardized apparatus

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	1
5 Appareillage	1
5.1 Enceinte régulée	1
5.2 Appareil pneumatique normalisé	2
5.3 Air comprimé	2
5.4 Chronomètre	2
5.5 Balance	2
6 Généralités	2
7 Préparation de l'appareil normalisé	2
8 Conditionnement du mastic	2
8.1 Généralités	2
8.2 Mastics mono-composant	3
8.3 Mastics multi-composants	3
9 Mode opératoire d'essai	3
9.1 Généralités	3
9.2 Mastics mono- composant	3
9.3 Mastics multi-composants	3
10 Expression des résultats	4
10.1 Débit d'extrusion, exprimé en masse par minute	4
10.2 Débit d'extrusion, exprimé en volume par minute	4
10.3 Mastics multi- composants	4
11 Rapport d'essai	4
Bibliographie	8

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 59, *Bâtiments et ouvrages de génie civil*, sous-comité SC 8, *Mastics*.

Cette seconde édition annule et remplace la première édition (ISO 8394-2:2010) qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications techniques suivantes ont été effectuées dans cette nouvelle édition:

— Modifications au niveau des figures-légende et côtes.

Une liste des différentes parties de la norme ISO 8394 est disponible sur le site internet de l'ISO.

Bâtiments et ouvrages de génie civil — Détermination de l'extrudabilité des mastics —

Partie 2: À l'aide d'un appareil normalisé

1 Domaine d'application

La présente partie de la Norme internationale ISO 8394 spécifie une méthode de détermination de l'extrudabilité des mastics, indépendamment de l'emballage dans lequel ils sont livrés.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 6927, *Construction immobilière — Produits pour joints — Mastics — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 8394, les termes et définitions donnés dans l'ISO 6927 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC conservent des bases de données de terminologies à utiliser en normalisation sur les adresses ci-dessous:

- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

4 Principe

Le mastic soumis à essai est conditionné dans un appareil normalisé.

Extrusion du mastic dans des conditions définies, puis détermination de la masse de mastic extrudé.

La présente partie de la Norme internationale ISO 8394 indique les conditions d'essai de référence, telles que la température, la pression, la durée d'extrusion, la géométrie du cylindre etc. Tout écart par rapport à ces conditions est possible, modifiera le résultat obtenu et doit être notifié dans le rapport d'essai. La comparaison des résultats est possible uniquement si toutes les conditions d'essai sont identiques.

5 Appareillage

5.1 Enceinte régulée

Enceinte, pouvant être réglée à $(5 \pm 2)^\circ\text{C}$, $(23 \pm 2)^\circ\text{C}$, $(35 \pm 2)^\circ\text{C}$, ou toute autre température comme convenue entre les parties concernées.